



Mouvement des Femmes et Filles  
pour la Paix et la Sécurité



COLLECTIF DES AVOCATS POUR LA  
DÉFENSE DES VICTIMES-BURUNDI

.....

**DECLARATION CONJOINTE DU MOUVEMENT DES FEMMES ET FILLES POUR LA PAIX ET LA SECURITE AU BURUNDI, MFFPS EN SIGLE COLLECTIF DES AVOCATS POUR LA DEFENSE DES VICTIMES DES CRIMES DE DROIT INTERNATIONAL COMMIS AU BURUNDI, CAVIB EN SIGLE A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES**

Le 25 novembre de chaque année, une campagne mondiale des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre a été instituée par les Nations comme cadre stratégique aux diverses organisations du monde entier et aux personnes qui appellent à l'action pour prévenir et éliminer la violence faite aux femmes et aux filles.

Le thème mondial de cette campagne est : Investir pour prévenir la violence faite à la femme.

Au Burundi malgré tant d'années de campagnes contre les violences basées sur le genre et de réformes législatives sur cette thématique mondiale, elles persistent et s'accroissent à cause de l'impunité systémique de tous les auteurs de ces crimes contre les femmes et filles burundaises.

Pour cette année, le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi, MFFPS en sigle et le Collectif des Avocats pour la Défense des Victimes de Crimes de Droit International commis au Burundi, CAVIB en sigle ont choisi d'attirer une attention particulière au gouvernement burundais sur une typologie de violence basée sur le genre, un crime grandissant et impuni à hauteur de sa gravité : les meurtres de femmes et de filles ou féminicides

Selon le rapport ONUDC et ONUFEMMES de 2021 sur les meurtres de femmes et de filles (fémicides/féminicides)

***« A l'échelle mondiale, environ une femme sur trois a subi des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie de la part d'un partenaire intime ou d'une autre personne. Le meurtre de femmes et de filles lié au genre est la manifestation la plus brutale et la plus extrême de cette violence ».***

Le meurtre de femmes et de filles est donc *l'étape finale fatale d'un continuum de formes multiples de violences basées sur le genre, d'abus d'ordre physique, sexuel ou psychologique. Sa profonde motivation est liée au genre.*

**CAMPAGNE DES SEIZE (16) JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES VBG  
Par le CAVIB et le MFFPS Novembre-Décembre 2023**

A l'échelle mondiale, leurs causes profondes généralement admises découlent de l'inégalité et la discrimination entre les sexes, les rapports de force inégaux et les normes socioculturelles rétrogrades et très néfastes pour les victimes.

Il en est de même des contextes de commission de ces meurtres liés au genre, dans les sphères privées et publiques par des partenaires intimes et d'autres membres proches de la famille de la victime.

Au Burundi, les meurtres de femmes et de filles burundaises sont une réalité croissante et inquiétante perpétrée dans un contexte caractérisé par de graves violations des droits humains en général et celles basées sur le genre en particulier.

Divers médias et organisations de la société civile tant nationale qu'internationale alertent ces crimes régulièrement dans leurs diffusions et rapports. Leurs sonnettes d'alarme, loin de décourager ce phénomène meurtrier de femmes et de filles, les victimes s'accroissent du jour au jour suite à l'impunité systémique érigée comme mode de gouvernance au Burundi depuis 2015.

En témoigne :

1. Yaga Burundi, un journal en ligne qui qualifiait dans son article du 9 mai 2023 « *de folie meurtrière sans précédent* » les féminicides commis depuis le début de l'année 2023.

Malgré la promulgation en 2016 de la loi spécifique portant prévention, protection et répression des VBG au Burundi, sa mise en application depuis 7 ans s'est révélée inefficace pour réprimer ces crimes.

2. Article du Journal IWACU sur Atelier AJCB du 8-9 Décembre 2022 portant Evaluation de la mise en œuvre de la Loi sur les VBG de 2016 :

Concernant les assassinats de femmes et de filles, l'ancien Procureur général de la république Nyandwi Sylvestre affirme que « *ces derniers sont devenus nombreux malgré les jugements de franchise : Nous constatons que ces cas augmentent. Des fois les coupables se présentent à la cour avec fierté en nous annonçant qu'ils viennent d'ôter une vie d'une personne, car ils savent qu'ils seront emprisonnés et payer des amendes* ».

3. Publications du MFFPS dans son bulletin mensuel « Femme abusée, Nation déchirée » sur son site (<https://burundimffps.org/bulletin-mensuel-femme-abusee-nation-dechiree-juillet-2023/>) sur les graves violations des droits des femmes et filles commises au Burundi. Depuis 2022-2023, le MFFPS a dénombré plus de 60 cas de femmes et filles tuées.

Selon le Rapport ONUDC et ONUFEMMES ci-haut cité, les meurtres liés au genre et les autres formes de violences contre les femmes et les filles ne sont pas inévitables. Ils peuvent et doivent être prévenus, grâce à une intervention précoce et à des partenariats multipartites et multisectoriels.

**CAMPAGNE DES SEIZE (16) JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES VBG**  
**Par le CAVIB et le MFFPS Novembre-Décembre 2023**

Le crime de féminicide au Burundi comme partout dans le monde est parfois difficile à dénombrer par manque d'information contextuelle permettant de les identifier et de les dénombrer en tant que meurtres liés au genre dans la sphère privée.

La loi spécifique sur les VBG en vigueur au Burundi depuis 2016 contient certes beaucoup d'innovations, mais des lacunes majeures ne manquent pas. Elle prévoit des peines, des incriminations, mais au final elle renvoie au Code pénal.

Le Constat actuel est sa non application et la méconnaissance de cette loi par les communautés et surtout les acteurs dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Elle est aussi lacunaire sur les violences d'ordre économique de nature civile alors qu'elles sont en réalité la base de meurtres de femmes.

Enfin cette loi spécifique manque une procédure spéciale et accélérée. Plus la procédure est longue et chère, plus la victime devient psychologiquement éprouvée.

Une action concertée et urgente de tous les acteurs sur terrain s'avère donc nécessaire pour que aucun cas de féminicide renseigné ne soit pas passé sous silence et impuni.

Ainsi, les organisations Le MFFPS et le CAVIB ont uni leurs voix pour interpeller le gouvernement et toutes les institutions nationales de justice et de protections des droits fondamentaux des droits au Burundi sur les crimes de féminicides grandissants dans notre pays.

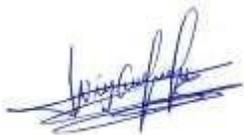
Par cette déclaration conjointe de nos organisations, nous nous engageons à renforcer par tous les moyens la collecte de données et le plaidoyer en faveur de meilleures réponses aux cas de féminicides commis au Burundi.

Nous demandons aux bailleurs des projets et programmes de justice du Burundi d'appuyer constamment les organisations de la Société civile et les défenseurs de droits de l'homme qui militent à leur risque et péril pour l'élimination des VBG en général et leur impunité

**Fait, le 25 novembre 2023**

Pour le CAVIB  
Maître Gustave NIYONZIMA  
Président

Pour le MFFPS  
Maître Jeanne d'Arc ZANINYANA  
Directrice Exécutive



**CAMPAGNE DES SEIZE (16) JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES VBG  
Par le CAVIB et le MFFPS Novembre-Décembre 2023**